

**SIVOS DE L'ECOLE MATERNELLE
DE MANSLE**
MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90033
16230 MANSLE

Tél : 05.45.22.86.32.
Fax : 05.45.22.86.30.
e-mail : mansle.sivos-maternelle@orange.fr

**CONVENTION
DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MANSLE**

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

ENTRE :

Le SIVOS Ecole Maternelle de MANSLE représentée par son Président, Christian CROIZARD,
dûment habilité par le Conseil Syndical en sa séance du 26/02/2020,

D'une part,

ET :

La Commune d'AUSSAC-VADALLE, représentée par son Maire,
N° SIRET :

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La Commune d'AUSSAC-VADALLE verse au SIVOS École Maternelle de MANSLE une participation financière forfaitaire annuelle correspondant aux frais de fonctionnement occasionnés par les enfants domiciliés sur la commune d'AUSSAC-VADALLE et inscrits à l'École Maternelle de MANSLE pour l'année scolaire 2020/2021.

ARTICLE 2 :

Le montant de la participation est fixé à 1 800 euros par enfant fréquentant les classes de l'École Maternelle de MANSLE. Vous trouverez ci-joint le détail reprenant les nom et prénom, ainsi que la classe fréquentée des élèves concernés.

ARTICLE 3 :

La participation forfaitaire, qui fera l'objet d'un avis de paiement courant de l'année 2021, devra être versée par la commune d'AUSSAC-VADALLE dans les Caisses du Comptable chargé de recouvrement (Trésorerie de MANSLE).

ARTICLE 4 :

La présente convention est établie en double exemplaire, et doit être signée par les deux parties. Un exemplaire signé sera retourné au SIVOS Ecole Maternelle de MANSLE.

Fait à MANSLE, le 04/03/2021

Commune d'AUSSAC-VADALLE
Le Maire,



SIVOS Ecole Maternelle
Le Président,
Christian CROIZARD



**SIVOS DE L'ECOLE MATERNELLE
DE MANSLE**
MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90033
16230 MANSLE

Tél : 05.45.22.86.32.
Fax : 05.45.22.86.30.
e-mail : mansle.sivos-maternelle@orange.fr

**LISTE DES ENFANTS
DOMICILIÉS À AUSSAC-VADALLE**

**ET SCOLARISÉS À
L'ÉCOLE MATERNELLE
DE MANSLE**

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Classe fréquentée
CASTAGNET	Hitiarii	TPS

Soit 1 enfant x 1 800 € = **1 800 €**